

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU SEMESTRE 3 DES BUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury du semestre 3 des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) pour les spécialités suivantes : MP, GIM, GB, INFO, R&T, GEA, SEE, SD, CHIMIE, MMI, GTE, GEII, GMP, GLT, TC, TCM, ICJ (Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

**Membres du jury :**

Éric AGBESSI, Président du jury, PU  
Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dept MCF  
Hubert COITOUT, MCF - Chef dept Mesures Physiques  
Paul CHECCHIN, PU - Chef dept G.I.M  
Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique  
Joël TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T  
Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA  
Abdel BELKORCHIA, MCF – Chef dpt Génie Biologie – agronomie et SEE  
Sophie LÉBOUVIER, PRCE - Chef dept GEA  
Clément JACQ, PRAG - Chef dept STID  
Frédéric RIFFARD, PU - Chef dept Chimie  
Jonathan COURBON, MCF - Chef dept MMI  
Adélaïde ALBOUY-KISSI, MCF - Chef dept Informatique  
David ROCHETTE, MCF - Chef dept GEII  
Christophe VERHAEGE, MCF - Chef dept GTE  
Gilles DURAND, PRAG - Chef dept GMP  
Matthieu LARDEAU, MCF - Chef dept TC  
Sandra SAÏD, MCF - Chef dept GLT  
Claude DEVOTI, PRCE - Chef dept TC  
Marie-Laure BORNARD, PRCE - Chef dept MMI  
Samuel CUISINIER DELORME, MCF - Chef dept ICJ  
Claire MATON, Professionnel  
Pascal KERNEIS, Professionnel  
Thierry MOISSINAC, Professionnel  
Stéphane OUILLO, Professionnel  
Serge LAURENT, Professionnel  
Jean-Baptiste ROUVET, Professionnel  
Laurent MASSACRIER, Professionnel

**Article 2 :**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/02/2023

Le Président

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD  
Françoise PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le

08 FEV. 2023

- Publié le

08 FEV. 2023

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.